Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 39 (2002)
Heft: 1541

Artikel: Langage : les mots sont traîtres
Autor: Guyaz, Jacques
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1008846

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'intérêt relatif des caisses maladie

Le modèle du médecin de famille génère des économies non négligeables. Une étude réalisée dans la région d'Aarau confirme les résultats observés ailleurs en Suisse (cf. *DP* n° 1534).

L'association des médecins de famille de la région d'Aarau (*Caremed*) a procédé à une enquête comparative des coûts des assurés de son réseau et des assurés traditionnels pour l'année 2000. Contrairement à ce qui est souvent affirmé, les assurés du réseau ne sont pas en meilleure santé que les autres. Statistiquement, ces assurés ne se distinguent pas de manière significative (âge, état civil, statut social, comportement en rapport à la santé) des autres assurés. S'ils ont choisi *Caremed*, c'est d'abord pour des raisons d'économie, puisque leurs primes sont inférieures.

Les coûts bruts (prestations d'assurance, franchise et participation aux coûts) engendrés par les assurés *Caremed* ont été inférieurs (de 11,6 à 19% en moins) à ceux des assurés conventionnels. Pour les coûts nets (prestations d'assurance seulement), l'économie varie entre 7 et 14%.

Les réticences des assureurs

Cette forme avantageuse d'assurance n'est pourtant pas proposée par toutes les caisses et sur l'ensemble du territoire. Au contraire, les caisses ont plutôt tendance à la supprimer. *Santésuisse*, l'association faîtière des assurances maladie, s'oppose à ce que la LAMal rende obligatoire ce modèle qui limiterait le choix du patient, ne recèlerait pas un potentiel suffisant de maîtrise des coûts et conduirait à une médecine d'Etat.

Ces arguments ne sont pas pertinents. Le réseau offre un choix de prestataires et le patient n'est pas lié à vie à son médecin de famille. Quant à la médecine d'Etat, c'est un épouvantail facile que brandissent les caisses et qui relève du pur fantasme. En réalité, les assurances s'intéressent plus à leurs économies qu'à celles des assurés. Pour elles, l'avantage financier de *Caremed* concerne uniquement les coûts nets, soit un gain moyen de 10% par rapport à l'assurance classique. Par ailleurs, il est vraisemblable que beaucoup d'assurés ayant choisi *Caremed* étaient auparavant déjà fidèles à leur médecin traitant, donc des assurés économes. Pour la caisse maladie, ce transfert n'a donc pas produit d'économies supplémentaires. Est-ce une raison suffisante pour ne pas développer ce modèle? *jd*

Langage

Les mots sont traîtres

Le mot «Romandie» a fait son grand retour lors de la récente élection au Conseil fédéral. Il fallait, paraît-il, une candidate de la Romandie et la presse n'a pas manqué d'imprimer ce mot sur ses titres et ses affichettes. Or, il faut se défier du vocabulaire car les mots ne sont pas innocents.

Au XIXe siècle, la Romandie n'existe pas. Il est question de la Suisse romande ou parfois de la Suisse française. Le mot naît dans les années 1920. Difficile d'en trouver l'auteur. Maurice Porta, écrivain et journaliste à *La Gazette de Lausanne* en est un des inventeurs possibles dans un recueil d'articles, *Le pays,* publié en 1922. Il cherche à montrer que les habitants de ce coin de terre ne sont pas français. Il écrit : «Nous sommes mieux, nous sommes nous-mêmes, la Romandie» et il en profite pour se démarquer également des Alémaniques.

Un poète admirateur de Mussolini, René-Louis Piachaud est un autre propagateur du terme dans ces mêmes années, sans parler d'Alexandre Cingria, peintre et écrivain dont la renommée n'atteint pas celle de son frère Charles-Albert. En 1942, cet admirateur brumeux de la reine Berthe et du premier royaume de Bourgogne décrit dans *Romandie* une race romande formée de gaillards «aux cheveux châtains, au visage plus vermeil que bronzé, aux traits réguliers et à la physionomie avenante, illuminée de beaux yeux marron». On croirait la description d'une vache laitière! Cette citation a été exhumée par l'historienne Béatrice Perregaux dans un article de *L'Hebdo* en 1996.

La différence et la séparation

Le mot Romandie a été clairement crée et utilisé dans des cercles fascinés par le fascisme italien. Il permet, comme le dit excellemment Béatrice Perregaux, de prendre ses distances avec la France et avec la Suisse. Ce n'est pas un hasard si Roland Béguelin, le très charismatique dirigeant du séparatisme jurassien a voulu créer, à l'orée des années huitante, un «mouvement romand» affublé d'un drapeau, qui resta heureusement sans lendemain.

Le mot Romandie était peu à peu tombé en désuétude au profit de Suisse romande qui fait naturellement pendant à Suisse alémanique. Son retour sur les titres des quotidiens est-il délibéré? Les journalistes qui l'utilisent ont-ils cette généalogie en tête? Nous n'en sommes pas sûrs. Il se trouve probablement que «Romandie» claque mieux sur les manchettes que Suisse romande. Mais on ne gagne rien à ignorer l'histoire. Si les mots ont un sens, alors «Romandie» indique clairement une séparation avec nos compatriotes d'Outre-sarine et Suisse romande propose simplement un des multiples découpages de ce pays. Il est donc évident que Romandie ne doit être utilisé qu'avec beaucoup de précaution et si possible pas utilisé du tout! *jg*